



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRANS/WP.15/AC.1/2005/21  
13 décembre 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses

Réunion commune de la Commission de sécurité du RID et du  
Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses  
(Berne, 7-11 mars 2005)

**CITERNES**

**Projet de recherche concernant les dispositifs de décompression d'urgence  
sur les véhicules-citernes pour liquides inflammables**

**Communication du Gouvernement du Royaume-Uni\***

**RÉSUMÉ**

**Résumé analytique:** Demander aux Parties contractantes au RID et à l'ADR ainsi qu'à l'industrie européenne leur avis sur l'intérêt que présenterait la réalisation de travaux de recherche sur l'utilisation des dispositifs de décompression d'urgence sur les véhicules-citernes pour liquides inflammables.

**Rappel**

L'ADR comprend des normes pour la conception et la construction des citernes, mais ne régit, ni directement ni par le biais de normes, les dispositifs de décompression d'urgence.

\* Texte diffusé par l'Office central des transports internationaux ferroviaires (OCTI) sous la cote OCTI/RID/GT-III/2005/21.

Cela a conduit en Europe à diverses conceptions du montage de tels dispositifs sur des véhicules-citernes à basse pression transportant des matières de la classe 3 et surtout celles du numéro ONU 1203 (essence pour moteurs automobiles).

On utilise généralement deux types de dispositifs de décompression d'urgence en Europe:

- Une soupape de mise à l'air libre à pression/dépression qui fonctionne dans le cadre des activités normales de chargement, de déchargement et de transport, permet de faire face aux fluctuations mineures de la pression ou de la dépression et peut assurer l'évacuation vers un tuyau de récupération des vapeurs;
- Une soupape de décompression d'urgence fonctionnant en cas de fortes surpressions telles que celles rencontrées en cas d'immersion dans les flammes.

Au Royaume-Uni, les citernes à section non circulaire («BOX/MAX section») et à basse pression transportant surtout, mais pas exclusivement, des matières portant le numéro ONU 1203 sont équipées depuis de nombreuses années de soupapes de décompression d'urgence en plus des soupapes de mise à l'air libre à pression/dépression. L'expérience montre que les soupapes de décompression d'urgence sont efficaces pour prévenir des défaillances catastrophiques des citernes et les explosions qui s'ensuivent en cas d'immersion dans les flammes. Cependant, il n'y a pas eu, à la connaissance du Royaume-Uni, d'étude scientifique complète réalisée sur l'installation ou non de telles soupapes et on manque donc de données sur la question.

Le Royaume-Uni a chargé le Health and Safety Laboratory (HSL) d'examiner les informations disponibles sur les soupapes de décompression d'urgence installées sur les véhicules-citernes transportant des liquides inflammables de la classe 3; le rapport de ce laboratoire est joint en annexe du présent document. Ce rapport présente une analyse de la situation actuelle, mais le Royaume-Uni estime qu'il serait utile de réaliser une étude scientifique sur les réactions des véhicules avec citernes de section non circulaire («BOX/MAX section» en particulier) à basse pression utilisées pour le transport de liquides inflammables de la classe 3, y compris la matière portant le numéro ONU 1203, équipés ou non de soupapes de décompression fonctionnant dans des conditions d'urgence, notamment l'immersion dans les flammes.

Le Royaume-Uni souhaiterait donc connaître, par l'intermédiaire du Groupe de travail sur les citernes, les vues de la Réunion commune sur les questions suivantes:

- Existe-t-il des données, autres que celles qui figurent dans le rapport ci-joint du HSL, sur le degré d'efficacité des soupapes de décompression d'urgence?
- Des travaux de recherche devraient-ils être effectués sur l'efficacité des soupapes de décompression d'urgence en cas d'immersion dans les flammes de citernes à basse pression transportant des matières de la classe 3?
- Comment pourrait-on faire réaliser et financer des travaux de recherche?

-----